

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/154

2 décembre 1999

(99-5372)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: français

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Déclaration de M. B. D. Mulumba Ministre de la planification et du commerce

La République démocratique du Congo saisit l'opportunité offerte par cette réunion pour renouveler ses félicitations à M. Mike Moore, le nouveau Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi qu'à ses adjoints, pour leur désignation à la tête de notre Organisation et leur souhaite un fructueux mandat.

À l'unisson avec les autres pays africains, mon pays se réjouit des initiatives déjà prises par l'OMC en collaboration avec d'autres institutions (CNUCED, FMI, Banque mondiale, CCI, PNUD, ...) pour la mise en œuvre du Plan d'action de Singapour en faveur des pays les moins avancés, qui inclut notamment des programmes de renforcement des capacités et de formation pour faire face aux contraintes liées à l'offre.

Mon pays fait également siennes toutes les résolutions adoptées par les pays en développement, en préparation des présentes assises, notamment dans le cadre de l'OUA, des ACP et des organisations économiques sous-régionales.

C'est ainsi que l'on devrait se rappeler de la Déclaration de la dernière Conférence ministérielle qui avait reconnu l'urgence de traiter la question de la marginalisation des pays les plus pauvres, aggravée par le problème chronique du poids de la dette extérieure.

Aussi la République démocratique du Congo soutient-elle les initiatives visant l'allégement ou l'élimination de la dette en faveur des pays les moins avancés telles que suggérées par plusieurs Membres dont notamment la France.

Cependant, l'observation générale de l'état d'avancement de la mise en œuvre par les Membres de l'OMC des accords multilatéraux de commerce fait apparaître que les pays en développement et plus particulièrement ceux les moins avancés n'ont pas jusqu'à présent trouvé pleine satisfaction, non seulement parce que certaines de leurs préoccupations n'ont pas été prises en compte, mais également en raison de la faiblesse d'assistance technique en la matière.

Aussi le Congo souligne la nécessité de renforcer l'assistance technique de manière ciblée et appropriée pour remédier rapidement à cet état des choses par l'allocation des ressources indispensables à la mise en œuvre des normes et instruments juridiques internationaux.

Eu égard à ces difficultés objectives, nous pensons qu'il serait injuste de déclencher la procédure de règlement des différends à charge des pays en développement qui auraient ainsi été dans l'impossibilité de mettre en œuvre, dans les délais, les accords multilatéraux du commerce, dont notamment l'Accord sur l'évaluation en douane.

S'agissant des problèmes liés au développement, le défi majeur à relever par le système commercial multilatéral demeure celui de veiller à ce que ces questions soient traitées d'une manière globale et satisfaisante. En effet, les pays en développement n'ont pas manqué, dans la plupart des cas, d'embrasser les recommandations de l'Organisation mondiale du commerce au détriment de leur Trésor public qui repose essentiellement sur la fiscalité douanière. Il ne serait donc que justice de s'assurer que les règles commerciales existantes ainsi que celles à venir puissent contribuer à compenser les pertes et déséquilibres ressentis par eux.

Dans cette optique, le système commercial international devra permettre aux pays en développement de profiter au maximum des traitements préférentiels existants et des possibilités d'accès aux marchés des pays développés, par l'accroissement des investissements, notamment dans le secteur agricole.

En dépit de ces contraintes, et dans le but de favoriser les échanges, la République démocratique du Congo, malgré la guerre d'agression dont elle est victime, n'a pas manqué de fournir des efforts importants pour aligner son tarif douanier sur la version 96 du Système de désignation et de codification des marchandises, lequel tarif est assorti des taux des droits sensiblement revus à la baisse, aussi bien pour l'importation que pour l'exportation.

De même, un vaste programme de mise en œuvre des procédures et régimes douaniers clairs, transparents, simplifiés et automatisés est en cours dans la suite logique de la Convention de Kyoto révisée.

En matière d'évaluation en douane, les douanes congolaises qui appliquent encore la définition de Bruxelles s'apprêtent à mettre en œuvre, aussitôt l'assistance technique acquise, l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane. Des contacts ont déjà été pris dans ce sens avec l'OMC, et mon pays se réjouit de la promptitude exprimée pour l'assister.

La République démocratique du Congo exprime le vœu de voir à l'aube du XXI^e siècle l'Organisation mondiale du commerce œuvrer non seulement pour l'expansion des échanges, mais aussi et surtout pour l'amélioration du bien-être des nations, dans une plus grande justice sociale.

Notre pays, son peuple et son gouvernement saluent avec enthousiasme l'initiative de l'OMC qui vise à mettre sur pied un système commercial juste. Nous adhérons à l'idéal de la globalisation avec l'entendement que ce nouveau système permettra aux pays tels que le nôtre de développer ses ressources minières, agricoles et environnementales, ainsi que de renforcer ses capacités structurelles.

Nous croyons également que ce nouveau système facilitera à notre pays d'avoir accès à des nouveaux marchés.
